



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Première réunion du Sous-groupe des infrastructures et de la gestion de l'information (IIM/SG/1)
(Nairobi, Kenya, 27-30 juin 2017)

4.3 Infrastructure et système de Communication, Navigation, Surveillance et Spectre

4.3.1 Les besoins de Communication aéronautique à l'appui des services ATM, AIM et MET

Les besoins de Spectre aéronautique dans la Région AFI

(Note présentée par le Secrétariat)

RÉSUMÉ

La présente note de travail expose les besoins de Spectre aéronautique à l'appui de la fourniture des services CNS, ATM, AIM et MET.

La suite à donner par la réunion se trouve au paragraphe 3 :

RÉFÉRENCE(S) :

- Doc 9750, *Plan mondial de navigation aérienne pour les systèmes CNS/ATM*
- Position et de l'OACI et Résultats de la CMR-12 de l'IUT
- Projet de position de l'OACI pour la CMR-19
- Doc 9718 de l'OACI, Volume 1 &2
- Doc 7474, *Plan de navigation aérienne pour la Région Afrique-Océan Indien*
- ICAO SP AFI RAN 2008, Report (Doc 9930)
- Rapport de la réunion extraordinaire d'APIRG
- Rapports réunions APIRG/19 et APIRG/20
- Rapport de la réunion extraordinaire du Sous-groupe IIM
- Rapport de la réunion du CCPA

La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques **A : Sécurité ; B : Air Navigation Capacité et efficacité de la navigation aérienne**

Domaines d'amélioration des performances et modules du Bloc 0 des ASBU connexes: PIA1 (B0-FICE); PIA2 (B0-DATM, B0-AMET); PIA3 (B0-FRTO, B0-NOPS, B0-ASEP, B0-OPFL, B0-SNET); PIA4 (B0-TBO).

1. INTRODUCTION

- 1.1 L'exploitation efficace du spectre des fréquences aéronautiques dépend de la planification technique experte de l'assignation des fréquences utilisées par les divers services et systèmes. Ce processus nécessitera une coordination entre les autorités de l'aviation civile et les autorités des télécommunications et leurs unités opérationnelles respectives.
- 1.2 L'exploitation efficace du spectre de fréquences aéronautiques est essentielle dans l'appui aux opérations des fournisseurs de services de la circulation aérienne, pour permettre au personnel ATS et équipages de prendre des décisions efficaces pour assurer un flux sûr, ordonné et efficace du trafic aérien à toutes les phases du vol.
- 1.3 Les réunions APIRG/19, APIRG/20, CNS/SG/5 et CNS/SG/6 et les réunions du Sous-groupe IIM ont examiné l'état des mesures de coordination du spectre des fréquences aéronautiques dans le cadre du Groupe AFI de gestion des fréquences et de la protection de la bande C VSAT.

2. ANALYSE

2.1 La sécurité des opérations aériennes dépend de la disponibilité des services de communication et de navigation fiables. Les dispositions actuelles et futures sur la gestion des communications, de la navigation et de la surveillance (CNS/ATM) dépendent étroitement de la disponibilité suffisante de radiofréquences capables de répondre aux besoins en termes de haute intégrité et de disponibilité associés aux systèmes de sécurité aéronautique, et les fréquences nécessitent des dispositions spéciales pour les mettre à l'abri des brouillages préjudiciables.

2.2 Les besoins de Spectre aéronautique à l'appui des domaines CNS, ATM, AIM et MET sont définis par le Manuel relatif aux besoins de l'aviation civile en matière de spectre radioélectrique (Doc. 9718 Vol. 1), le futur document en cours d'élaboration par le Groupe d'experts de communications de l'OACI et le Plan AFI de navigation aérienne (AFI/RAN Abuja 1997).

2.3 En appui aux aspects liés à la sécurité de l'emploi du spectre des radiofréquences par l'aviation, l'article **4.10** du Règlement des radiocommunications dispose que « [l]es Etats Membres reconnaissent que le rôle joué en matière de sécurité par le service de radionavigation et les autres services de sécurité nécessite des dispositions spéciales pour les mettre à l'abri des brouillages préjudiciables; il est donc nécessaire de tenir compte de ce facteur en ce qui concerne l'assignation et l'emploi des fréquences ».

2.4 La Position de l'OACI pour la CMR-19 a été initialement élaborée en 2016 et 2017 avec le concours du Groupe d'experts en gestion du spectre de fréquences (FSMP) et examinée par la Commission de navigation aérienne. Elle a ensuite été communiquée aux États membres de l'OACI et aux organisations internationales intéressées pour qu'ils puissent faire leurs observations. Après un autre examen de la position de l'OACI à la lumière des observations reçues par la Commission de navigation aérienne, la position de l'OACI a été approuvée par le Conseil. Une fois la position de l'OACI approuvée, des études sur certaines questions de l'ordre du jour de la CMR-19 étaient encore en cours au niveau de l'UIT, des organisations régionales des télécommunications et du FSMP de l'OACI. Ces études ont été bouclées et une mise à jour de la position de l'OACI a été examinée par la Commission de navigation aérienne et approuvée par le Conseil.

2.5 La position de l'OACI pour la CMR-12 de l'IUT telle qu'approuvée par le Conseil à la huitième séance de sa 211^{ème} Session, tenue le 19 juin 2017, est jointe en Appendice à la présente note de travail.

2.6 Les États et les organisations internationales sont invités à utiliser, dans toute la mesure possible, la position de l'OACI dans leurs activités nationales préparatoires à la CMR-19, dans les activités des organisations régionales de télécommunication et dans les réunions pertinentes de l'UIT.

2.7 La réunion APIRG/20 a conclu qu'en accord avec la Résolution 154 (Rev WRC-15), les Administrations/Organisations prennent les mesures appropriées visant à assurer la protection de la bande C satellite utilisée par les réseaux VSAT AFI :

- a) Enregistrement des fréquences VSAT dans le registre de l'Etat tenu par les autorités nationales de régulations de télécommunication ;
- b) Suivi avec les autorités concernées pour enregistrer plus tard les fréquences dans le Registre international Principal de Fréquence de l'OACI (MIFR).

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note des informations présentées dans la présente note de travail, rappelant les besoins de spectre à l'appui de la fourniture des services CNS, ATM, AIM et MET ;
- b) Identifier d'autres besoins à examiner par le Sous-groupe IIM ;
- c) S'accorder sur d'autres mesures de planification à mettre en œuvre.

---FIN---